



Renseignements concernant l'état des lieux d'un appartement

Par **guillotlydie_old**, le **15/08/2007** à **22:12**

bonjour,

ma fille et son ami étaient logés par leur employeur contre un loyer mensuel.

lors de la prise des clés du chalet il n'y a pas eu d'état des lieux.

ils viennent de prendre un appartement, et leur employeur leur réclame 300 euros alors qu'il n'y a pas eu d'état de lieux en leur présence après leur départ.

est il dans son droit alors qu'il n'y a pas eu d'état des lieux eu départ.

que peut faire ma fille et son ami pour se défendre sachant qu'ils n'ont pas gros revenu.

merci de vos réponse